

**Présentation de l'association 1toit2générations et de la cohabitation intergénérationnelle solidaire :**

- La cohabitation intergénérationnelle solidaire se fait entre un jeune de moins de 30 ans à la recherche d'un logement et un hébergeur à partir de 50 ans disposant d'une chambre libre à son domicile.
- Elle repose sur le partage, la convivialité, l'échange entre deux générations qui s'apportent mutuellement un soutien, de l'entraide, des temps en communs, des discussions, ...L'hébergeur, en plus d'aider un jeune, dispose ainsi d'une présence rassurante et bienveillante, en particulier le soir ou la nuit (sécurité pour l'hébergeur et la famille)
- Il existe deux formules de cohabitation :
  - Solidaire : présence bienveillante et menus services qui ne s'apparentent pas à du travail (fermer les volets le soir, aider pour les courses, nourrir les animaux de compagnie...). Le jeune participe aux charges pour un montant de 100€/mois.
  - Conviviale : partage de moments ensemble et mise à disposition d'une chambre sans service particuliers. Le jeune verse à l'hébergeur une contribution financière modeste de 200€/mois.
  - Ces contributions sont exonérées d'impôts pour le sénior. Le jeune peut prétendre aux aides de la CAF (sous condition de revenu)
- Le dispositif connaît un fort développement depuis 2021 dans le département.
- Il est applicable aux travailleurs saisonniers.
- L'association 1toit2génération a été créée au sein du Bureau Info Jeunes Lorient en 2008. Elle a depuis mis en place des conventionnements avec plusieurs collectivités du Morbihan (Lorient agglomération, AQTA, GMVA, Pontivy Communauté...) et d'autres sont en cours de conventionnement pour développer et accompagner la cohabitation intergénérationnelle solidaire.
- L'association a rejoint le réseau national Cohabilis et participe au réseau régional Cohabilis Bretagne.
- L'association est financée par différents partenaires (CAF, département, collectivités locales, mécénat privé...).
- L'association a mis en place un COTECH et un COPIL réunissant les collectivités partenaires pour animer le dispositif.
- L'objectif de l'accompagnement est de former et d'accompagner des binômes jeunes/hébergeurs en :
  - Trouvant des hébergeurs séniors et en s'assurant avec un entretien que leurs besoins et attentes correspondent au dispositif
  - Saisissant les attentes et besoins des jeunes en réalisant des entretiens
  - Mettant en relation un jeune et un hébergeur dont les profils correspondent
  - Effectuant une visite du logement pour s'assurer qu'il soit propre et décent
  - Organisant une rencontre préalable entre le jeune et l'hébergeur
  - Rédigeant et faisant signer les documents (contrat d'hébergement, charte des valeurs, état des lieux du logement)
  - Effectuant le suivi régulier du binôme pour s'assurer que la cohabitation se déroule bien et proposer des ajustements au besoin
- L'association travaille préférentiellement avec des relais locaux sur les territoires, en particulier les CCAS.
- Il existe plusieurs niveaux de conventionnements avec l'association, allant de l'accompagnement et la formation d'agents de la collectivité ou des CCAS (en cas de gestion assurée entièrement par la collectivité), à une délégation complète du développement et de la gestion du dispositif.
- Le coût du conventionnement pour la collectivité est en général d'entre 1000€ et 2500€/an (qui dépend du conventionnement choisi et du besoin).
- En cas de conventionnement, il faudra définir un modèle compatible avec l'insularité (l'île de Groix est également en train de travailler sur le déploiement du dispositif).
- Plus d'informations :
  - [Site web de 1toit2générations](#) et [plaquette de présentation](#)
  - [Fiche de présentation de la cohabitation intergénérationnelle par le réseau Cohabilis](#) :

**Décision** de réaliser un diagnostic avant un éventuel conventionnement pour :

- Déterminer s'il existe des potentiels hébergeurs intéressés
- Évaluer la demande en termes d'hébergement, notamment auprès des employeurs de travailleurs saisonnier.